

# MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

## COMPTE- RENDU

### **PRESENTS :**

Mesdames MAZOYER Martine, DUMAS Viviane, BRIAS Geneviève, MEILLER Caroline, BESSET-CHAVE Anne

Messieurs BOREL Michel, ROUDON Gabriel, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, MAGNARD Fabrice, RAYNARD Daniel, BRIAS Bernard.

Excusés : Mr TROUVE Martial (pouvoir à Bernard BRIAS) – Mme BOURRIN Sophie (pouvoir à Geneviève BRIAS) – Mme DAPVRIL Pascale (pouvoir à Viviane DUMAS).

### **1. Compte Rendu du 06 Décembre 2016**

Le compte-rendu du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Etude de Zonage Eaux Pluviales – Choix du Bureau d'études**

Dans le cadre de la révision du PLU, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire réaliser une étude de zonage des Eaux Pluviales. Pour cela, une consultation a été lancée par les 4 communes (Roisey, Bessey, Lupé, Véranne) + Mallevall en collaboration avec le Syndicat des 3 Rivières. Après examen des offres reçues, c'est l'entreprise Réalités Environnement qui a été retenue pour les montants suivants :

- Tranche ferme pour un montant de 7 560,00 € HT.
- Option 1 (Règlement d'assainissement pluvial) : 240,00€ HT.
- Option 2 (Dossier de reconnaissance d'antériorité) : 1 080 € HT.
- Option 3 (Sondage de sol) : 250 € HT.
- Option 4 (Réalisation d'un questionnaire auprès de la population) : 1 200 € HT.

L'Agence de l'Eau RMC prendra en charge une partie de cette étude.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

### **3. Step de Nurieux – Demande de Subvention : Agence de l'Eau et Etat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés pour l'amélioration du fonctionnement de la Step de Nurieux sont estimés à 114 000 € HT. A ce titre, les travaux sont subventionnables par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR).

Le Syndicat des 3 Rivières a assisté la commune dans le montage des dossiers de subventions.

Le Conseil Municipal approuve ces demandes de subventions.

#### **4. Personnel Communal : modification du tableau des effectifs**

Suite au départ de Karine ARNAUD (contractuelle) du poste de Secrétaire de Mairie, une procédure de recrutement a été lancée. Le candidat retenu, Mr Judicaël BERGERE, sera nommé au poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2017. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune pour validation du recrutement auprès du centre de gestion de la Loire.

#### **5. Information sur le PLU Intercommunal (PLUI).**

Entre décembre 2016 et mars 2017, les conseils municipaux sont amenés à se prononcer sur le transfert des PLU au niveau intercommunal. Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront si elles le souhaitent une délibération en ce sens dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017.

Monsieur le Maire invite les élus à une réflexion sur ce sujet.

#### **Questions Diverses**

- Plan Local de l'Habitat : Bernard Brias indique que le PLH 1 ( 2010 – 2016) a été prorogé jusqu'en avril 2018 pour permettre l'élaboration du PLH 2.  
Le PLH détermine le nombre d'autorisations d'urbanisme disponibles dans chaque commune et oriente la politique de l'habitat sur la communauté de communes : dispositifs d'aides à l'amélioration des logements, accessibilité....
- Statue de la Madonne (Entrée de Véranne): devis en cours pour la réfection du socle
- Ecole :
  - Remplacement d'un lavabo en cours.
  - Aménagement de la salle de sieste pour les TAP

Date à retenir :

**Réunion Publique concernant le raccordement à la fibre optique : mercredi 8 mars 2017 à 18h30 salle des fêtes de Maclas.**

D. RAYNARD